

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 juin 2023. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le treizième jour de juin deux-mille-vingt-trois, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 50 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12036-06-2023

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023 en ajoutant à *AFFAIRES NOUVELLES* le point :

- 14.1 Demande d'investissement pour des travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12037-06-2023

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 a été courriellé à chacun des élus le 9 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Guy Bernatchez, préfet, présente son rapport d'activité et les faits saillants pour la période du 11 mai au 13 juin 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12038-06-2023

Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des impayés et déboursés directs du 1^{er} au 31 mai 2023 :

Paiements : 800 676,48 \$

Factures : 294 681,14 \$

TOTAL : 1 095 357,62 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12039-06-2023

Approbation du rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport des remboursements de dépenses du 1^{er} au 31 mai 2023 de 3 268,69 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12040-06-2023

Entente de subvention avec Emploi-Québec, projet *Table ad hoc de concertation*

CONSIDÉRANT l'entente de subvention entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (désigné *Emploi-Québec*) pour le projet *Table ad hoc de concertation*, au cout de 55 000,00 \$, somme provenant de :

41 250,00 \$ Bureau Services Québec (75%)

12 500,00 \$ Caisse Desjardins de La Haute-Gaspésie (22,73%)

1 250,00 \$ MRC de La Haute-Gaspésie (2,27%)

Local fourni SADC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE l'activité permettra de mettre en évidence l'apport important de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie dans le paysage entrepreneurial de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le redémarrage de la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie servira de levier économique pour la région et contribuera à la création d'emplois ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2023 et prendra fin le 30 juin 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Maryse Létourneau, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de subvention avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (*Emploi-Québec*) pour le projet *Table ad hoc de concertation*, au cout de 55 000,00 \$, valide du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12041-06-2023

Appui la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, demande de contribution financière pour l'élaboration d'un plan climat pour les MRC du Québec

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CM2304-0723, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec de prévoir rapidement une contribution financière à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques ou d'un plan climat pour les MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT les motifs évoqués par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, soit, entre autres :

- L'évolution rapide des changements climatiques à l'échelle planétaire,
- Des actions concrètes peuvent et doivent être prises par le monde municipal pour connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire ainsi que les actions possibles pour limiter ces émissions,
- la nécessité et l'utilité d'un plan climat pour l'atteinte des objectifs québécois de réduction des GES et l'atteinte de la carboneutralité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au gouvernement du Québec de prévoir rapidement une contribution financière à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques ou d'un plan climat pour les MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12042-06-2023

Avis d'intervention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, projets de développement de villégiature regroupée, lac à L'Islet (canton Tourelle) et Côte Madeleine (canton De Nouë)

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a signifié à la MRC de La Haute-Gaspésie un avis d'intervention décrivant les projets suivants :

- Lotissement de 7 terrains à des fins de villégiature privée, lac à L'Islet, canton Tourelle (réf./ministère : avis n° 2023 04 TE1102)
- Lotissement de 5 terrains à des fins de villégiature privée, Côte Madeleine, canton De Nouë (réf./ministère : avis n° 2023 04 TE1103)

CONSIDÉRANT l'avis d'intervention pour ces projets ne contrevient pas au *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE avise le ministère des Ressources naturelles et des Forêts que l'intervention projetée pour les projets :

- Lotissement de 7 terrains à des fins de villégiature privée, lac à L'Islet, canton Tourelle (réf./ministère : avis n° 2023 04 TE1102)
- Lotissement de 5 terrains à des fins de villégiature privée, Côte Madeleine, canton De Nouë (réf./ministère : avis n° 2023 04 TE1103)

est conforme aux dispositions du *Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 12043-06-2023

Fonds régions et ruralité, volet 2, aides financières, projets

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 13 juin 2023, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé des aides

financières pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les décisions prises par le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie du 13 juin 2023, lequel a accordé les aides financières suivantes pour des projets présentés dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* :

| Fonds régions et ruralité, volet 2 <i>Soutien à la compétence de développement local et régional</i> | |
|---|---|
| Fonds <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i> | |
| 4 000 \$ | Haute-Gaspésie me voici <i>Place aux jeunes de La Haute-Gaspésie</i> |
| 30 000 \$ | Centre de plein air de La Haute-Gaspésie <i>Mise à niveau de l'espace cuisine</i> |
| 6 500 \$ | Coopérative de solidarité le levier des artisans <i>Sculptures intergénérationnelles</i> |
| 10 000 \$ | Nourrir notre monde (comité des marchés publics Haute-Gaspésie) <i>Administration et développement des marchés publics en Haute-Gaspésie</i> |
| 27 250 \$ | École de musique Miransol, Sainte-Anne-des-Monts <i>Relocalisation et développement stratégique de Miransol</i> |
| 5 000 \$ | Comité de développement de Marsoui <i>Bancs publics artistiques / phase 2</i> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12044-06-2023

Fonds régions et ruralité, volet 3, aide financière, projet *Construction d'une nouvelle station météo au sommet des mines Madeleine, Avalanche Québec*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1606-06-2023, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 15 000,00 \$ à Avalanche Québec pour le projet *Construction d'une nouvelle station météo au sommet des mines Madeleine*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 15 000,00 \$ à Avalanche Québec pour le projet *Construction d'une nouvelle station météo au sommet des mines Madeleine*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 3 – Projets *Signature innovation* des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12045-06-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière, projet *Relance du Festival Tout Mélangé 2023-2024 et à la visibilité/affichage 2023 de l'organisme, La Machine à truc*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1607-06-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 40 000,00 \$ à La Machine à truc (Mont-Louis) pour le projet *Relance du Festival Tout Mélangé 2023-2024 et à la visibilité/affichage 2023 de l'organisme*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 40 000,00 \$ à La Machine à truc (Mont-Louis) pour le projet *Relance du Festival Tout Mélangé 2023-2024 et à la visibilité/affichage 2023 de l'organisme*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12046-06-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière, projet *Vitalisation de la bibliothèque municipale*, Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1608-06-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 65 815,00 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Vitalisation de la bibliothèque municipale*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 65 815,00 \$ à la Ville de Cap-Chat pour le projet *Vitalisation de la bibliothèque municipale*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12047-06-2023

Fonds régions et ruralité, volet 4, aide financière, projet *Mise à niveau des équipements de soccer*, Club de soccer Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution CI-1609-06-23, le comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie recommande au conseil de la MRC de La Haute Gaspésie d'accorder 51 260,00 \$ au Club de soccer Haute-Gaspésie pour le projet *Mise à niveau des équipements de soccer*, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde 51 260,00 \$ au Club de soccer Haute-Gaspésie pour le projet *Mise à niveau des équipements de soccer*, laquelle somme sera prélevée dans le Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12048-06-2023

Approbation du rapport d'utilisation des sommes 2022-2023 du Fonds régions et ruralité, volet 4

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.16 de l'Entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 - *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, axe *Soutien à la vitalisation* du Fonds régions et ruralité entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Haute-Gaspésie, la MRC doit produire, adopter et déposer sur son site Web et transmettre annuellement à la ministre un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B de ladite entente ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'utilisation des sommes 2022-2023 du Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, axe *Soutien à la vitalisation*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport d'utilisation des sommes 2022-2023 du Fonds régions et ruralité, volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, axe *Soutien à la vitalisation* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12049-06-2023

Approbation du Plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie (plan d'action annuel 2023-2024)

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2023, le Réseau de développement social de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a déposé le Plan de communauté de

la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie (plan d'action annuel 2023-2024) ;

CONSIDÉRANT le montant global des actions thématiques et complémentaires de 1 129 326 \$ provenant de :

| | |
|--|------------|
| Contribution du milieu : | 456 028 \$ |
| Montant demandé aux partenaires financiers : | 673 298 \$ |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le Plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de La Haute-Gaspésie (plan d'action annuel 2023-2024), déposé le 9 juin 2023 par le Réseau de développement social de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12050-06-2023

Embauche d'un préposé à l'accueil et à l'information touristique saisonnier au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie, M. Daniel Bouliane

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'embauche de préposés à l'accueil et à l'information touristique saisonniers au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Daniel Bouliane.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche M. Daniel Bouliane au poste de préposé à l'accueil et à l'information touristique saisonnier au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer un contrat de travail selon la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur avec M. Bouliane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12051-06-2023

Embauche d'une préposée à l'accueil et à l'information touristique saisonnière au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie, Mme Suzanne Collin

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'accueil et à l'information touristique saisonnier au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Suzanne Collin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Suzanne Collin au poste de préposée à l'accueil et à l'information touristique saisonnière au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer un contrat de travail selon la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur avec Mme Collin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12052-06-2023

Embauche d'une préposée à l'accueil et à l'information touristique, étudiante, au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie, Mme Alexane Bouchard

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'embauche de préposés à l'accueil et à l'information touristique, comme étudiants, au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Alexane Bouchard.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Alexane Bouchard au poste de préposée à l'accueil et à l'information touristique, comme étudiante, au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer un contrat de travail selon la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur avec Mme Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12053-06-2023

Embauche d'une préposée à l'accueil et à l'information touristique, étudiante, au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie, Mme Kellya Dumont

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'accueil et à l'information touristique, comme étudiant, au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT la candidature de Mme Kellya Dumont.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche Mme Kellya Dumont au poste de préposée à l'accueil et à l'information touristique, comme étudiante, au bureau d'accueil touristique de La Haute-Gaspésie.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer un contrat de travail selon la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur avec Mme Dumont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12054-06-2023

Nomination de M. Guy Bernatchez au conseil d'administration du CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, comme administrateur au conseil d'administration du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a pris fin ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa prochaine assemblée générale annuelle, les membres de la CAUREQ procéderont à la nomination des administrateurs, et ce, pour un mandat de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au processus d'alternance des nominations prévu aux règlements généraux de la CAUREQ, les administrateurs occupant un siège impair seront en élection cette année ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie occupe le siège numéro 7.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC, administrateur au conseil d'administration du CAUREQ pour une période de deux ans, soit 2023-2024 et 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12055-06-2023

Renouvellement du mandat de M. Steve Dumont au comité de gestion incendie du CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le mandat de M. Steve Dumont, directeur du Service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, comme représentant agissant à titre de gestionnaire en sécurité incendie au comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) a pris fin ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ses orientations, le CAUREQ demande à la MRC de La Haute-Gaspésie de procéder à une nomination d'un représentant ou à son renouvellement de mandat pour la nouvelle année, soit 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut nommer un substitut agissant à ce même titre pour assister aux réunions en cas d'absence de son représentant officiel ;

CONSIDÉRANT les objectifs de ce comité et les obligations du représentant incendie nommé.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. renouvèle le mandat de M. Steve Dumont, directeur du Service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, comme représentant agissant à titre de gestionnaire en sécurité incendie au comité de gestion incendie du CAUREQ pour l'année 2023-2024.
2. nomme M. Joshua Boulé, pompier et préventionniste du Service incendie de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, comme substitut à M. Steve Dumont à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier *Transport*.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 12056-06-2023

Offre de services forestiers professionnels de Yoland Laflamme inc. retenue, gestion du territoire forestier résiduel

CONSIDÉRANT QUE le 5 avril 2023, l'ingénieur forestier de la MRC de La Haute-Gaspésie a remis sa démission ;

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2023, la MRC de La Haute-Gaspésie a signé la nouvelle *Entente de délégation de gestion n° 1068*, en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028, avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs, responsabilités et obligations délégués à la MRC en matière de gestion forestière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un besoin temporaire d'un service de consultant pour assurer la gestion du territoire forestier résiduel 112-002 d'ici le 15 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services forestiers professionnels de Yoland Laflamme inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. retienne les services forestiers professionnels de Yoland Laflamme inc. pour une somme maximale de 25 000,00 \$, correspondant à environ 300 heures, afin d'assurer la gestion du territoire forestier résiduel 112-002.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat avec Yoland Laflamme inc. à cet effet.

REMERCIEMENTS À M. CHARLES-PHILIPPE MIMEAULT-LAFLAMME

Considérant la démission de M. Charles-Philippe Mimeault-Laflamme comme ingénieur forestier au sein de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, tient à remercier M. Mimeault-Laflamme de la qualité de son travail et son dévouement envers la MRC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12057-06-2023

AFOGÎM, représentant au conseil d'administration, secteur nord, M. Noël Richard

CONSIDÉRANT le mandat de M. Noël Richard, maire de la municipalité de Grande-Vallée et préfet suppléant de la MRC de La Côte-de-Gaspé, comme représentant des MRC secteur nord au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les Îles (AFOGÎM) prendra fin en septembre 2023 lors de l'assemblée générale annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie et la MRC de La Côte-de-Gaspé détiennent conjointement un siège au conseil d'administration de l'AFOGÎM ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un mandat de deux ans, soit 2023-2024 et 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE renouvèle le mandat de M. Noël Richard, maire de la municipalité de Grande-Vallée et préfet suppléant de la MRC de La Côte-de-Gaspé, comme représentant des MRC secteur nord au conseil d'administration de l'AFOGÎM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12058-06-2023

Lancement des appels de propositions pour la récolte de bois

CONSIDÉRANT QUE le 6 juin 2023, la MRC de La Haute-Gaspésie a renouvelé l'*Entente de délégation de gestion n° 1068*, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028, avec le ministre des Ressources naturelles et des Forêts ;

CONSIDÉRANT QUE les volumes de bois suivants sont disponibles pour la récolte selon le calcul de possibilité forestière pour la période se terminant le 31 mars 2025 :

- Feuillu dur : 20 000 mètres cubes solides
- Peuplier : 15 000 mètres cubes solides
- SEPM : 45 000 mètres cubes solides
- THO : 2500 mètres cubes solides

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire la récolte de ces bois malgré l'incertitude entourant les impacts et modalités du plan de protection du caribou;

CONSIDÉRANT QUE certains entrepreneurs locaux ont démontré des besoins ou de l'intérêt à récolter des volumes de bois lors de la saison 2023;

CONSIDÉRANT QU'il serait souhaitable de récolter l'ensemble de ces bois d'ici le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE ces volumes de bois représentent des redevances potentielles approximatives pour la MRC de La Haute-Gaspésie de 1 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les appels de propositions seront lancés aux entrepreneurs locaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. lance les appels de propositions pour les volumes de bois suivants, selon le calcul de possibilité forestière pour la période se terminant le 31 mars 2025 :
 - Feuillu dur : 20 000 mètres cubes solides
 - Peuplier : 15 000 mètres cubes solides
 - SEPM : 45 000 mètres cubes solides
 - THO : 2500 mètres cubes solides

2. lance ces appels de propositions aux entrepreneurs locaux suivants :
 - Bois Marsoui GDS inc.
 - Damabois division Cap-Chat
 - Bois Chic-Chocs
 - Groupement forestier coopératif Shick Shock
 - Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois
 - Construction Prestige Haute-Gaspésie inc.
 - Foresterie Savard inc.
 - Ferme Frajole S.E.N.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ

Aucun dossier *Programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ*.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier *Culture et patrimoine*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 12059-06-2023

Embauche d'un chef d'équipe des écocentres, M. Mario Roberge

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit procéder à l'embauche d'un chef d'équipe des écocentres ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Mario Roberge.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. embauche M. Mario Roberge au poste de chef d'équipe des écocentres.

2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer un contrat de travail selon la *Politique de relations de travail* de la MRC en vigueur avec M. Roberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12060-06-2023

Mise de fonds dans un projet dans le cadre du *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a élaboré le projet *Optimisation des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis* (ci-après le *PROJET*) ;

CONSIDÉRANT QUE le *PROJET* sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du *Programme d'aide financière visant*

l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, administré par cette dernière (ci-après le *PROGRAMME*) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire contribuer et investir financièrement dans le *PROJET*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage financièrement dans le *PROJET*, en y investissant un montant de deux cent quarante-trois mille sept cent soixante-quinze dollars (243 775,00 \$) (ci-après l'*INVESTISSEMENT*) puisé à même ses liquidités internes.
2. autorise la transmission de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'*INVESTISSEMENT* aux fins de concrétisation le *PROJET*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12061-06-2023

Achat d'un conteneur, entreposage à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour optimiser l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts sont prévus à l'automne 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit améliorer la gestion de ses matières résiduelles, et ce, par la récupération et le réemploi ;

CONSIDÉRANT QU'actuellement des matières résiduelles sont récupérées à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, mais ne sont pas protégées des intempéries.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise l'achat d'un conteneur maritime de 40 pieds HC, neuf, avec portes latérales, de VEC Équipement, au cout de 14 946,75 \$, taxes incluses, plus les frais de transport, lequel servira d'espace d'entreposage à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 12062-06-2023

Demande d'investissement pour des travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques

CONSIDÉRANT QUE le programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la Coalition avenir Québec (CAQ) d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec ;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR et conséquemment du volet 4 qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques ;

CONSIDÉRANT QUE ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'améliorations de leurs infrastructures de proximités utilisées tant par les touristes que par la population locale ;

CONSIDÉRANT QUE le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce, même si les montants y étaient somme toute raisonnables.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au gouvernement du Québec d'offrir aux

municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 20.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

0000